

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Ville de Montauban
Grand Montauban – Communauté d'Agglomération

APPEL A PROJETS 2012

CAHIER DES CHARGES

1. PREAMBULE :

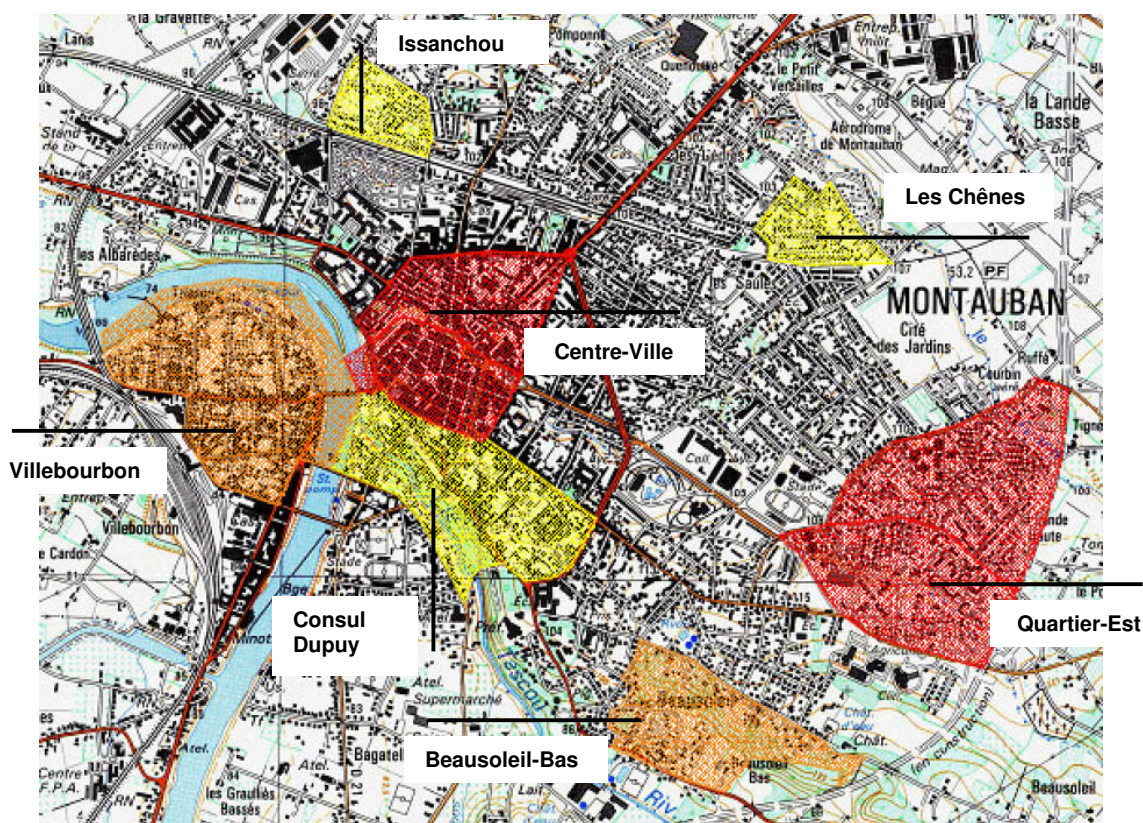
« Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires » (Circulaire du 24 mai 2006).

Cadre d'action stratégique, contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales, le CUCS vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, à améliorer la vie quotidienne des habitants dans ces quartiers, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine, et à favoriser l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration ainsi que l'égalité des chances.

Le présent appel à projets vise la mise en œuvre des axes stratégiques de ce contrat sur l'année 2012.

2. CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DU CUCS :

- Contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales (Ville et Grand Montauban – Communauté d'Agglomération), le CUCS a été prorogé par avenant jusqu'au 31 décembre 2014.
- Il intervient :
 - sur **5 axes prioritaires** :
 - Emploi et développement économique
 - Réussite éducative
 - Citoyenneté et prévention de la délinquance
 - Habitat et cadre de vie
 - Santé
 - et **2 axes transversaux**
 - Insertion, lutte contre les discriminations et égalité des chances
 - Implication et participation des habitants
- Les actions doivent s'adresser aux publics prioritaires vivant sur les territoires du CUCS (un listing des rues correspondantes aux zones est disponible sur simple demande) :
 - **Zone 1 : Intervention massive**
 - Quartier Est
 - Bastide et Villeneuve
 - **Zone 2 : Mobilisation de moyens spécifiques**
 - Beausoleil Bas
 - Villebourbon
 - **Zone 3 : Action de prévention**
 - Les Chênes
 - Issanchou
 - Consul Dupuy



ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Zone d'intervention massive	Mobilisation de moyens spécifiques	Action de prévention
Centre Ville Quartier – Est	Beausoleil – Bas Villebourbon	Les Chênes Issanchou Consul Dupuy

3. L' UTILISATION DES CREDITS CUCS

- Les crédits CUCS **ne sont pas des subventions de droit commun, mais des crédits spécifiques pour des actions spécifiques.**
- **Ils ne constituent pas un financement pérenne** et en conséquence ne doivent pas contribuer à financer des dépenses structurelles.
- **Les crédits de droit commun devront être mobilisés avant toute demande formulée sur les crédits CUCS.**
- Les crédits CUCS doivent être strictement utilisés pour l'action retenue dans le cadre de l'appel à projet et répondant aux axes stratégiques et objectifs opérationnels prédéfinis.

4. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2012 ISSUES DU COMITE DE PILOTAGE D'ORIENTATION :

4.1. ELEMENTS DE RAPPEL :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale intervient sur les 5 axes thématiques cités dans le paragraphe 2. Pour chacune des 5 thématiques mentionnées ci-dessus, des axes stratégiques ont été définis et permettent de cadrer l'appel à projet avec plus de précisions.

Les porteurs de projets devront proposer des actions conformes à ces objectifs.

A titre de rappel, les porteurs de projet sont invités à prendre en compte dans leur(s) proposition(s) les objectifs transversaux ci-dessous :

- Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances
- Favoriser la mixité hommes / femmes

4.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2012 :

Pour l'année 2012, une attention particulière sera portée aux actions innovantes, mutualisant les compétences de plusieurs partenaires associatifs et institutionnels dans un souci de mise en cohérence et de recherche de complémentarité.	
Emploi et développement économique	• projets qui répondront aux difficultés de mobilité et/ou de garde d'enfants des publics et qui développeront des méthodes ou moyens spécifiques afin de les mobiliser et de les associer à la mise en œuvre des actions
	• actions permettant d'accompagner les femmes et les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle
Réussite éducative	• projets qui répondront aux objectifs de la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité
	• projets qui développeront des actions structurées de soutien à la parentalité
Citoyenneté et prévention de la délinquance	• dispositif Adultes-Relais
	• projets qui développeront des actions d'éducation à la citoyenneté et favoriseront l'engagement citoyen notamment au travers : <ul style="list-style-type: none">○ de la maîtrise de la langue○ de la sensibilisation et mobilisation de la jeunesse
Santé	• projets qui répondront aux notions de prévention santé en général et plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none">○ la prévention des addictions et notamment la prévention de la toxicomanie○ la prévention sur les questions de la sexualité

5. MODALITES PRATIQUES :

5.1. CADRE DE LA REPONSE :

- Le candidat pourra proposer une ou plusieurs actions (compléter un dossier par action) répondant aux axes stratégiques définis ci-dessus et **notamment ceux qui sont mentionnés comme prioritaires pour 2012.**
- Les dossiers doivent être renvoyés complets dans le respect de la date limite de retour fixée au : **20 janvier 2012**

5.2. SELECTION DES REPONSES :

- **Les réponses à l'appel à projets 2012** seront étudiées sur la base des éléments suivants :
 - **Dossiers dûment complétés :**
 - Fiche désignant les thématiques et axes stratégiques ciblés dans la fiche action
 - Fiche action
 - Fiche structuration du personnel du porteur de projet
 - Fiches d'évaluation :
 - Accès à l'emploi et Développement Economique
 - Réussite Educative
 - Citoyenneté et Prévention de la délinquance
 - Habitat et cadre de vie
 - Santé
 - Indicateurs communs à toutes les thématiques
 - Financement effectivement utilisé en 2011
 - Les fiches sont à remplir obligatoirement pour toutes les actions financées en 2011 et à retourner en fin d'année (1 bilan par action)
 - Dossier de demande de subvention Cerfa n° 12156*03 dûment complété

NB : Le budget prévisionnel de l'Association devra faire apparaître le budget de l'action proposée

- **Pertinence des propositions** au regard des objectifs stratégiques et des thématiques choisies par le candidat
- La prise en compte d'objectifs en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances
- La **mixité** hommes / femmes et la prise en compte des publics prioritaires (en quoi les publics visés sont prioritaires ?, comment vont-ils être sollicités ? ...)
- La recherche et le respect des **principes de spécificité, pertinence, plus value** (la mobilisation du droit commun est primordiale et doit être effective avant celle des crédits spécifiques du CUCS)
- **Les modalités de mise en œuvre :**
 - **méthodologie** et démarche
 - **partenariat** et **transversalité**
- **Le suivi et l'évaluation :**
 - Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact
 - Prise en compte des indicateurs spécifiques aux thématiques cités dans les fiches bilans de l'appel à projets.
- La **communication**
- Les différents comités techniques thématiques sélectionneront les dossiers retenus. La programmation 2012 sera ensuite validée en comité de pilotage Etat – collectivités.

5.3. MISE EN OEUVRE :

- Le porteur de projet retenu :
 - fera l'objet d'une notification ou d'une convention selon le cas sur l'année 2012.
 - acceptera les contrôles et vérifications menés par les différents services de l'Etat et de la collectivité au cours de l'année de réalisation du projet.
 - devra utiliser les fiches bilans pour le suivi et l'évaluation de (des) l'action (s).
- Chaque demande (chaque action) devra être présentée en trois exemplaires originaux (**signatures originales**) :

Grand Montauban – communauté d'agglomération Ville de Montauban	Etat
2 exemplaires avec signature originale : <ul style="list-style-type: none"> - soit pour la Ville de Montauban - soit pour le Grand Montauban - Communauté d'agglomération 	1 exemplaire avec signature originale
1 lettre de demande de subvention adressée : <ul style="list-style-type: none"> - soit à Mme le Maire de Montauban - soit à Mme la Présidente du Grand Montauban - Communauté d'agglomération et précisant le montant demandé.	1 lettre de demande de subvention adressée à M. le Préfet de Tarn et Garonne et précisant le montant demandé.
Documents directement envoyés : Maison des associations du Quartier Est Service Politique de la Ville 10, rue Jean CARMET 82 000 Montauban	Documents directement envoyés : DDCSPP Service jeunesse ville politiques de prévention 140 avenue Marcel Unal BP 730 82 013 Montauban Cedex

- Pièces complémentaires pour les nouveaux porteurs de projets :
 - Estimations détaillées des dépenses (prestations) + récapitulatif de la dépense
 - Attestation selon laquelle le porteur de projet n'est pas assujetti à la Taxe à la Valeur Ajoutée (T.V.A)
 - Délibération du Conseil d'Administration concernant le projet et son plan de financement
- S'il y a une étude :
 - Présentation de l'étude (cahier des charges, Cabinet retenu, marché signé)

1. Accès à l'emploi et développement économique		Comité de pilotage	ACSé
Axes stratégiques prioritaires	Types d'actions soutenues		
1.1. Accompagner les publics en grande difficulté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Levée des freins périphériques à la formation et à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, ...) et renforcement des parcours d'insertion des publics cibles (jeunes déscolarisés ou sans qualification, femmes, travailleurs handicapés, seniors...) 	Priorité 2012	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement renforcé des porteurs de projets de création d'entreprises 		Priorité 2012
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parrainage territorialisé 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction et mise en œuvre d'une « Charte de la diversité » avec des entreprises volontaires 		
1.2. Faciliter le recrutement des entreprises à partir des ressources humaines locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans l'ensemble des chantiers ou marchés du Grand Montauban et de la Ville, avec un objectif d'amélioration de la mixité hommes/femmes des publics bénéficiaires 		
1.3. Accès à l'emploi par l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations spécifiques dans le cadre de la création des chantiers d'insertion dans les activités qui recrutent 		Priorité 2012
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations renforcées dans le cadre de la création de chantiers écoles, avec un objectif d'amélioration de la mixité hommes/femmes des publics bénéficiaires 		Priorité 2012
1.4. Préparer à l'emploi par la formation pour les bas niveaux de qualification (niveau 6 et 5bis)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des actions autour des savoirs de base en direction des postes à pourvoir dans les secteurs qui recrutent 	Priorité 2012	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation pré-qualifiante via les associations intermédiaires sur les services d'aide à la personne, avec un objectif d'amélioration de la mixité hommes/femmes des publics bénéficiaires 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutte contre l'illettrisme 	Priorité 2012	
1.5. Axe transversal sur l'emploi : Assurer le suivi coordonné des parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination des acteurs 		

2. Réussite éducative		Comité de pilotage	ACSé
Axes stratégiques prioritaires	Types d'actions soutenues		
2.1. Soutenir et optimiser les actions dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	▪ Actions d'accompagnement à la scolarité conformément à la charte nationale	Priorité 2012	
	▪ Structuration de la dynamique d'action dans un réel partenariat		
	▪ Coordination du dispositif		
	▪ Mutualisation des outils		
	▪ Inscription dans une démarche de qualité		
	▪ Formation des acteurs de l'accompagnement à la scolarité		
	▪ Soutien à la parentalité et mise en synergie avec le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et le volet Citoyenneté et prévention de la délinquance		
2.2. Favoriser et consolider l'insertion par le sport, vecteur de valeurs éducatives	▪ Coordination du dispositif Sport insertion et des acteurs		
	▪ Mise en place de moyens de déplacements vers et hors les quartiers		
	▪ Bourse d'aide à l'insertion par le sport		
	▪ Action favorisant l'accès du public féminin à la pratique de la plus grande gamme de sports possibles		

2. Réussite éducative		Comité de pilotage	ACSé
Axes stratégiques prioritaires	Types d'actions soutenues		
2.3. Favoriser et développer l'insertion par la culture et les loisirs, vecteurs de valeurs éducatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination des acteurs (formalisation des relations avec les associations et organisation de temps de formation commun aux différents acteurs impliqués) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délocalisation de certaines offres/actions dans les quartiers 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de moyens de déplacements vers et hors les quartiers 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bourse d'aide pour l'accès à la culture 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chantiers de restauration et de mise en valeur du petit patrimoine en lien avec les chantiers écoles ou chantier jeunes 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions organisées à l'initiative de jeunes ou animées par eux, en lien avec le volet Citoyenneté et prévention de la délinquance 		
2.4. Articuler les actions du CUCS avec le Programme de Réussite Educative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Articulation avec le Programme de Réussite Educative 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action de prévention du décrochage scolaire 		Priorité 2012
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au parcours de réussite pour les publics discriminés 		

3. Citoyenneté et prévention de la délinquance		Comité de pilotage	ACSé
Axes stratégiques prioritaires	Types d'actions soutenues		
3.1. Renforcer le pilotage des actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Articulation avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination, rationalisation et contrôle des actions 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination du dispositif adulte-relais 	Priorité 2012	
3.2. Favoriser l'accès au droit,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de démocratie de proximité en articulation avec la thématique Habitat / Cadre de vie 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux actions d'accès au droit et à la justice 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation de la population par la mise en place d'actions et d'outils de communication en faveur de la lutte contre les discriminations 		
3.3. Favoriser les actions d'éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien et animation des espaces d'accueil afin d'y intégrer les publics les plus en difficulté 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education à la citoyenneté pendant et hors temps scolaire 	Priorité 2012	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien et accompagnement des projets d'engagement des jeunes 	Priorité 2012	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutte contre le désœuvrement en lien avec les thématiques Emploi et Réussite éducative 	Priorité 2012	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du dispositif Ville Vie Vacances 		Priorité 2012
3.4. Prévenir et lutter contre les violences sexistes et intrafamiliales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention des violences sexistes auprès des jeunes et action d'accueil et d'accompagnement des publics (femmes, familles, auteurs de violences, enfants exposés, ...) 	Priorité 2012	

4. Habitat et cadre de vie		Comité de pilotage	ACSé
Axes stratégiques prioritaires	Types d'actions soutenues		
4.1. Développer une culture commune de travail et se doter d'outils d'aide à la décision	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostics territoriaux afin d'identifier et de mieux connaître les problématiques des différents quartiers 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et formation des acteurs locaux 		
4.2. Accompagner les habitants pour le respect de leur cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement individuel dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement (notion de gestion de budget, gestion des fluides,...) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action collective de sensibilisation et d'éducation pour la préservation des espaces communs tels que les cages d'escaliers et les espaces extérieurs des résidences (notion de respect des espaces, prévention des dégradations, respect des autres résidents, tri sélectif...) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chantiers de sauvegarde et de mise en valeur du petit patrimoine 		
4.3. Préserver et gérer l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action de mobilisation des habitants autour des équipements de quartiers et des espaces publics (jardins familiaux, centres sociaux, médiathèque, maison des associations, ...) en favorisant la mixité sociale et l'appropriation par le plus grand nombre, et notamment, par les filles et les femmes 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la Gestion Urbaine de Proximité et territorialisation des interventions 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions d'animation du Cœur de Ville en lien avec les habitants et les commerçants et/ou à destination de publics ciblés (personnes âgées, primo arrivants ...) 		
4.4. Favoriser et mobiliser la démocratie participative pour la mise en œuvre et le suivi des actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation des Conseils Consultatifs de Quartier et du Fonds Initiative Habitants 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions d'animation de quartier ayant pour but le tissage et le resserrement de liens sociaux interculturels et intergénérationnels 		

5. Santé		Comité de pilotage	ACSé
Axes stratégiques prioritaires	Types d'actions soutenues		
5.1. Renforcer la connaissance du territoire auprès des professionnels et des habitants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation de l'Atelier Santé Ville et création de groupes de travail thématiques 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire et création d'un annuaire des intervenants dans le domaine de la santé 		
5.2. Décliner un programme d'actions concerté, partenarial et opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions transversales de santé publique et politique de la ville : mise en œuvre, suivi et évaluation 	Priorité 2012	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de sensibilisation, d'information, d'éducation à la santé et de communication dans les quartiers et sur des thématiques ciblées (diabète, cancer, caries dentaires, bruit...) 	Priorité 2012	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions sur les déterminants du comportement alimentaire 		
5.3. Favoriser la participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions favorisant le développement de liens sociaux interculturels et intergénérationnels (groupe de parole, évènements conviviaux...) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations ou ateliers favorisant l'intégration de personnes porteuses de handicap, physique ou mental, en milieu ordinaire 		